

PROPOSITION D'ASSURANCE INCENDIE ET RISQUES CONNEXES

DEMANDEUR D'ASSURANCE :

NOM ET PRENOM :

TELEPHONE:

EMAIL :

SITUATION GEOGRAPHIQUE ET DESCRIPTION DES ARTICLES ASSURES

A. ASSURANCE DU BATIMENT

Bâtiment sis à....., Avenue, Parcelle n⁰

Propriétaire:

Usage du bâtiment:

Valeur de reconstruction/ valeur assurée en Bif.....

2. Mobilier et effets personnels (description) :

Valeur assurée en Bif:

3. Matériel et équipement (marque, type, année de fabrication, etc.)

Valeur assurée en BIF:

GARANTIES OFFERTES PAR LA SOCABU	CHOIX DU CLIENT (par oui ou non)
Incendie, Explosions, Foudre et chute	
Recours des voisins et des tiers	
Recours des locataires	
Renon au recours contre les locataires	
Chômage immobilier	
Frais de démolition et de déblai	
Frais des pompiers et de sauvetage	
Perte d'exploitation résultant de l'incendie	
Tempête, Ouragan, Tornade, " TOT"	
Tremblement de terre et éruption volcanique	
Dégâts des eaux et inondations	
Risques électriques	

B. ASSURANCE DU FONDS DE COMMERCE

1. Nature des articles assurés:

2. Lieu d'entreposage : , Avenue , Parcelle n⁰

3. Valeur assurée:

C. RECAPITULATIF DES ARTICLES ET SOMMES ASSUREES

DESIGNATION	CAPITAL ASSURE EN BIF
1. BATIMENT	
2. MOBILIER	
3. MATERIEL ET EQUIPEMENT	
4. FONDS DE COMMERCE	

N.B. :

La garantie "dégâts des eaux et inondation" couvre les dommages matériels causés par l'écoulement des eaux des installations d'eau à l'intérieur du bâtiment, par les eaux pluviales à l'intérieur du bâtiment pour autant que l'eau ait pénétré par le toit, la porte ou les fenêtres à l'exclusion des dommages causés par les crues des lacs / rivières/cours d'eau, le refoulement des eaux provenant de la canalisation publique ou par l'infiltration d'eaux souterraines.

Fait à, le

LE DEMANDEUR D'ASSURANCE